

Le transfert des innovations de terrain, dans l'ADN de la FIRAH : pourquoi et comment ?

Pourquoi?

Dès 2020, la Fondation Internationale de la Recherche Appliquée sur le Handicap (FIRAH) a mis en œuvre un programme sur le transfert des innovations de terrain. En cohérence avec le contrat souscrit par notre pays, qui a signé, en 2007, et ratifié, début 2010, la *Convention Internationale de l'ONU relative aux droits des personnes handicapées*, ce programme ambitionne de susciter et d'accompagner des évolutions concrètes en matière d'accès aux droits, de participation sociale des personnes en situation de handicap et d'adaptation des contextes. Le défi de la FIRAH est d'œuvrer à la traduction en actes de la vision inclusive au cœur même cette Convention.

Si bien des obstacles demeurent encore à vaincre, cette vision fait son chemin et, sur le terrain, se font jour des innovations dues aux personnes en situation de handicap ellesmêmes, à leurs proches ou à leurs représentants, aux professionnels et organismes œuvrant en ce domaine, aux prestataires de service et autres intervenants en milieu ordinaire (architectes, enseignants, entreprises, etc) ou aux décideurs politiques. Chacune de ces innovations contribue, à sa mesure, à donner corps aux principes énoncés dans la Convention internationale des Nations Unies. Cependant, leur potentiel de transformation reste limité, faute d'être démultiplié dans d'autres organisations et territoires. C'est pourquoi la FIRAH mise sur le transfert pour en augmenter l'impact.

L'exemple de l'école pour tous en Eure et Loir

Le principe de l'école inclusive est porté en France depuis de nombreuses années mais peine à trouver une réalité sur le terrain. Le département de l'Eure et Loir s'est engagé depuis 2016 dans une dynamique territoriale d'école inclusive, portée par l'Agence Régionale de la Santé et les services médico-sociaux, l'éducation nationale, la maison départementale de l'autonomie. Les services médico sociaux du territoire se sont transformés en DAME (Dispositifs d'Accompagnement Médico-Educatif) pour venir soutenir pleinement la vie sociale et scolaire en milieu des enfants et des jeunes en situation de handicap en milieu ordinaire et apporter des ressources aux équipes pédagogiques. Etudier la transférabilité de ce dispositif va permettre de définir les conditions de son succès et de déterminer dans quelles conditions cette initiative pourrait être transférée sur d'autres territoires.

Comment?

Ce que nous appelons « innovation » renvoie ici à une dynamique visant la participation sociale des personnes en situation de handicap, qui sous-tend l'égalité des droits, l'accessibilité, le libre choix, la non-discrimination, etc. Par ailleurs, nous désignons par « transfert » l'ensemble des processus qui, à partir d'une innovation donnée, peut conduire, ailleurs, à une autre innovation en réponse à un besoin identique ou proche. Il s'agit d'essaimer, de diffuser, de démultiplier.

Nous ne réduisons pas le transfert à une notion de compétence, d'appétence ou d'initiative liée à tel ou tel acteur, mais nous le concevons dans une approche systémique impliquant un écosystème de partenaires. Une stratégie nationale concertée doit réunir à la fois des entités publiques, tels que le Comité Interministériel du Handicap, la Direction Générale de la Cohésion Sociale, la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie, les Agences Régionale de Santé, les départements, garants d'une équité entre les territoires ; des organisations représentatives porte-paroles des personnes concernées ; des associations gestionnaires ; des plateformes de repérage et de diffusion d'initiatives opérantes ; des associations, des Fondations et des organismes publics émettant des appels à projets et, bien sûr, des chercheurs de toutes disciplines. Il s'agit, grâce à cette diversité de partenaires, de créer, en termes de méthodes, d'outils, d'accompagnements, de formations et de supports financiers, les conditions nécessaires au transfert. A partir d'initiatives émanant de différents terrains mais répondant à un même enjeu, la démarche consiste à faire travailler ensemble des « innovateurs », afin de capitaliser les fruits de leurs innovations, en tirer des enseignements utiles et des voies d'action à déployer dans de nouveaux contextes.

Le transfert n'est pas passif et il ne suffit pas de décrire ou de faire connaître une innovation pour qu'elle se déploie ; le « copier/coller » ne fonctionne pas, toute innovation étant complexe et contextualisée, ce qui en conditionne les effets. Transférer est donc un travail en soi nécessitant du temps, des compétences, de l'expertise et des ressources dédiées.

Ainsi, la Fondation Internationale de la Recherche Appliquée sur le Handicap, en partenariat avec Linda Cambon, chercheure au CHU de Bordeaux, coresponsable du consortium Evidans et responsable de l'axe MeRISP au sein de l'équipe PHARes du centre Inserm de Bordeaux, est résolument engagée dans l'élaboration d'une démarche, de repères méthodologiques et d'outils pour soutenir les processus de transfert, autour de cette question nodale : dans quelles conditions l'innovation fonctionne-t-elle, quelles sont les fonctions-clés transférables et les configurations contextuelles permettant de les activer ?

On l'aura compris, la FIRAH accorde, par identité même, la plus grande place aux innovations susceptibles d'accompagner, de manière individuelle et collective, l'expression des besoins et désirs, la liberté de choix et de décision des personnes en situation de handicap, la

reconnaissance de leur pouvoir d'agir et de leur capacité d'autodétermination, dans toutes les sphères de leur vie. Les attentes qu'elles formulent constituent l'élément primordial, dont découlent les réponses personnalisées, la plupart d'entre elles reposant sur les services que le milieu ordinaire peut offrir.

A ces divers titres, la FIRAH considère le transfert des innovations de terrain comme une contribution essentielle au mouvement inclusif.

Chacun peut, à sa mesure, en être acteur.

Pour en savoir plus :

- Présentation et publications du Programme FIRAH « Transfert des innovations de terrain » : https://www.firah.org/fr/transfert-des-innovations.html
- Une table ronde sera dédiée au transfert des innovations de terrain lors de la prochaine Rencontre « Handicap, Recherche et Citoyenneté », plus d'informations et inscriptions : https://www.firah.org/fr/rencontre-2025.html

Eléonore Ségard, Responsable du Programme Transfert des Innovations à la FIRAH;

Philippe Chervin, Secrétaire général; Charles Gardou, Président

<u>Contact</u>: Eléonore Ségard, Responsable du Programme Transfert des innovations, FIRAH - eleonore.segard@firah.org

La Fondation Internationale de Recherche Appliquée sur le Handicap (FIRAH) est reconnue d'utilité publique. Elle souhaite mettre la recherche au service des acteurs de terrain.

Pour cela, elle développe aujourd'hui, ses activités autour de trois pôles :

- Soutenir des projets de recherche appliquée sur le handicap,
- Dynamiser le transfert des connaissances issues de la recherche auprès des acteurs de terrain,
- Opérer, sur le terrain, un soutien au transfert des innovations.

C'est pour mieux répondre aux besoins et attentes des personnes handicapées que la FIRAH a été fondée par APF France handicap, l'APAJH et NEXEM. Elle est présidée par Charles Gardou.